



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Intervention de la CGT lors de la rencontre avec le Secrétaire Général le 24 octobre 2006

Du programme pluriannuel de modernisation de 1999 au plan stratégique 2004-2007, du contrat pluriannuel de modernisation 2006-2008 aux 72 propositions du rapport parlementaire (Eric Woerth, Jérôme Chartier) pour la mission d'évaluation et de contrôle sur les services de l'Etat à l'étranger, **la CGT retient une volonté constante des pouvoirs publics d'élaborer des plans d'économies au Ministère des Affaires étrangères (MAE)** alors que les personnels et leurs organisations syndicales revendiquent, comme lors de la grève de décembre 2003, « des moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions affichées » Sans l'adhésion des personnels, ces réformes successives ont, chaque fois, bien du mal à être mises en place par l'administration.

En matière d'effectifs, les chiffres parlent d'eux mêmes :

- En 1980, sous le régime de la loi budgétaire de 1959, l'entité, constituée du ministère de la Coopération et du ministère des Affaires étrangères, comptait **12051 emplois budgétaires**.
- En 2006, sous le régime LOLF, le ministère des Affaires étrangères ne compte plus que 7162 Equivalent Temps Plein (ETP) d'emplois statutaires, dont **6325 ETP pour les fonctionnaires MAE**, 837 pour les militaires et 176 pour les CDI.
- En 2006, sur les 21467 ETP de la loi de Finances, la contractualisation des emplois est patente et **la baisse des emplois statutaires est de l'ordre de 5000 emplois en 26 ans**.

Comment s'étonner alors que la proposition n°9 du rapport Woerth/Chartier, préconisant un rapprochement entre le MAE et le ministère de l'Intérieur dans la délivrance des visas, semble avalisée à demi-mot par le ministre, lors d'un point de presse en compagnie de Jérôme Chartier le 18 octobre 2006 dernier.



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Pour notre part, nous attendons la venue du ministre, lors du CTPM, les 6 et 7 décembre prochains, pour débattre de l'avenir social des personnels titulaires et non titulaires du réseau consulaire à l'étranger comme de l'OFPRA/CCR.

A propos du **Projet de Loi de Finances 2007** et de sa masse salariale (20% du budget avec les coûts administratifs alors que les contributions obligatoires et les dépenses d'intervention représentent 60%), ce budget ne suffit plus à assumer une gestion des ressources humaines efficace prenant en compte les sacrifices consentis par les personnels ces dernières années. **Faute de moyens financiers, la mise en concurrence des personnels, selon leur statut, devient la règle de gestion commune pour la Direction des Ressources Humaines (DRH) du MAE.**

C'est ainsi, par exemple, que les personnels en administration centrale s'interrogent sur la part de la masse salariale 2006 (1 042 717 030 €) réservée **au maintien du reliquat de primes, en fin d'année 2006**, identique à 2005 (**1070 € par agent**) et le coût d'une éventuelle extension de la mesure aux personnels contractuels.

Au sujet des personnels en CDD, la CGT s'associera à la prochaine démarche intersyndicale avec l'AC/MAE, pour rencontrer le ministre et lui remettre les pétitions signées par les personnels pour **la défense de la pérennisation de leurs contrats.**

Dans le projet de PLF 2007, il apparaît la suppression de 257 ETP dans le cadre du contrat pluriannuel de modernisation 2006-2008. En réalité, pour ne pas avoir inscrit les emplois des recrutés locaux (RL) du réseau culturel dans notre plafond d'emplois 2006 (21467), ce sont 1358 ETP qui vont être supprimés ou transférés si l'on prend en compte la programmation 2007 de l'ensemble des effectifs.

Aussi, **Si ces chiffres sont confirmés**, 1101 suppressions ou transferts d'ETP en 2007 ne figurent pas au contrat de modernisation 2006-2008 et faussent le débat public et citoyen autour des effectifs du MAE.



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

La CGT demandera à l'administration confirmation ou infirmation de ces chiffres extraits des notes, dites « Achille », relatives au PLF 2006 et 2007.

Si le projet de PLF 2007 est voté en l'état, il s'agira en fait d'un plan social hors du commun, avec la suppression ou le transfert de 1101 ETP de RL dans le réseau culturel en 2007. Il ne restera alors aux personnels et à leurs organisations syndicales qu'à préparer une riposte sociale à la hauteur des enjeux.

A propos des **droits individuels et collectifs des agents recrutés locaux** et l'insécurité juridique de leur statut, la CGT comme d'autres syndicats s'était félicitée de la diffusion **le 18 novembre 2004 du télégramme diplomatique (TD)** de votre prédécesseur dénonçant quelques dérives notoires dans la gestion de ces personnels par les chefs de poste.

Force est de constater qu'ici et là, ces pratiques perdurent comme à **New York** où, une recrutée locale des services culturels se retrouve avec 440 dollars d'allocation chômage mensuelle pour avoir osé alerter un syndicat et le CCHS central sur le sort fait par la direction à un collègue reprenant son travail après un congé de longue maladie.

De même à **Moscou**, 15 agents, auxiliaires et vacataires, ont été contraints à la démission sans que leurs droits à être défendus ne soient respectés. Rappelons qu'à une époque récente, **ces agents n'avaient pas de fiche de paie, encore moins de protection sociale**. Après s'être organisés syndicalement à la CGT, ils ont osé faire grève le 27 avril dernier. " Inadmissible... " comme peut l'être tout trafic de visas qui doit être sanctionné **dans le respect des droits individuels et collectifs de chaque agent**.

En ce qui concerne les personnels en contrat à durée déterminée (CDD), il faut être courageux pour vous remettre un texte revendicatif, monsieur le Secrétaire Général, lors d'une de vos visites dans les services nantais, le risque est grand de voir son contrat non renouvelé. La CGT ne peut que **dénoncer ces atteintes à la liberté d'expression dans l'intérêt de la bonne marche des services**.



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Nous vous faisons confiance, monsieur le Secrétaire Général, **pour dénoncer et surtout prévenir** ces différentes attaques aux droits sociaux des agents du MAE.

Pour conclure, la CGT aimerait évoquer la **souffrance au travail** des personnels lorsque sont appliquées au MAE, **par manque d'effectifs suffisants**, les méthodes de gestion par harcèlement en vigueur dans le monde de l'entreprise comme le démontrent le film de Jean-Michel Carré « J'ai mal au travail » diffusé le 24 octobre sur une chaîne cryptée ou le livre de Dorothee Ramaut « Journal d'un médecin du travail ». Il serait nécessaire pour la CGT qu'au MAE, une structure DRH/Médecine de prévention/CCHS identifie clairement les situations de stress au travail ou de harcèlement hiérarchique. **Le devoir de prévention incombe à tout employeur public ou privé, la course à la performance ayant un coût social, dans les pays de l'OCDE comme ailleurs.**

Sur le **dialogue social**, la CGT revendique un dialogue efficace avec **le maintien d'une réunion mensuelle de concertation**, des **CCP** pour l'ensemble des contractuels, avec un champ de compétences élargi aux contrats, **des CCPL** pour l'ensemble des personnels recrutés locaux, ainsi que **le respect des droits syndicaux pour l'ensemble des personnels électeurs au CTPM.**